

07 fév 2003 -16:00

Appartient à compte rendu de la réunion du conseil des ministres du 7/2/2003

## Accord interprofessionnel 2003-2004

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de M. Frank Vandebroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux dans le cadre de l'exécution de l'accord interprofessionnel 2003-2004.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de l'Emploi et de M. Frank Vandebroucke, Ministre des Affaires sociales et des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé trois projets d'arrêtés royaux dans le cadre de l'exécution de l'accord interprofessionnel 2003-2004.

Il s'agit des projets suivants :- un projet d'arrêtés royal (\*) concernant la sécurité sociale des travailleurs; - un projet d'arrêté royal (\*\*) relatif aux vacances annuelles des travailleurs salariés;- un projet d'arrêté royal (\*\*\*) concernant la sécurité sociale des travailleurs. Les trois projets ont été adaptés à l'avis du Conseil d'Etat. Le Conseil national du travail a émis un avis sur les deux premiers projets et est prié de remettre son avis sur le troisième pour la fin du mois. (\*) modifiant l'article 19bis de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté loi du 28 décembre 1944. (\*\*) modifiant l'arrêté royal du 30 mars 1967 déterminant les modalités générales d'exécution des lois. (\*\*\*) modifiant l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté loi du 28 décembre 1944.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>